

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 311

présenté par
Mme Montchamp-----
ARTICLE 18

À l'alinéa 13, après le mot :

« dehors »,

insérer les mots :

« de la région Île-de-France et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, la région Île-de-France n'étant pas couverte par un périmètre de transport urbain.